

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 V.315 Vœu relatif à la transparence du service Vélib'

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la délibération 2017 DVD 102 relative au service public Vélib' et à la Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole, adopté au Conseil de Paris de septembre 2017, organisant le changement de prestataire ;

Considérant que le prestataire connaît de grandes difficultés à atteindre les objectifs fixés ;

Considérant ainsi que le nombre de stations opérationnelles est très en deçà des estimations et des objectifs, malgré les nombreuses révisions ;

Considérant que beaucoup de ces stations connaissent des dysfonctionnements techniques importants (stations non raccordées, problème de batterie, blocage des stations, etc.) ;

Considérant le retrait momentané des vélos électriques par Smovengo, alors qu'ils représentaient une des principales améliorations du service Vélib' ;

Considérant la baisse significative du nombre d'abonnés et de courses ;

Considérant le mouvement social initié en avril, rassemblant une partie des salariés de Smovengo et la convocation des grévistes qui s'en est suivie en mai ;

Considérant qu'un plan de sortie de crise a été présenté par les dirigeants de Smovengo à la Maire de Paris et à la Présidente du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole ;

Considérant qu'il est impératif d'avoir une vision globale et d'étudier toutes les solutions possibles à une réelle sortie de crise, efficace et tenable, pour l'intérêt des Parisiens ;

Sur proposition de Didier Guillot, Julien Bargeton, Fadila Mehal, Anne-Christine Lang, Thomas Lauret, élus Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris

Émet le vœu :

-Qu'au cas où les problèmes perduraient à la rentrée, l'Exécutif parisien présente en première et en troisième commissions les différents scénarios envisageables concernant le Service Vélib' actuel et leur conséquences en termes organisationnel, financier et juridique